



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

TROUSSE DU NOUVEAU PRODUCTEUR

BULLETIN D'INFORMATION L'arbre PLUS



L'arbre PLUS est le véhicule de communication officiel du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ) qui est publié trois fois par année.

En plus des articles d'information sur divers dossiers tels que l'aménagement forestier, la faune, l'actualité forestière, la mise en marché du bois, il sert à la publication des avis légaux de convocation à tous les producteurs forestiers et membres du Syndicat pour les différentes réunions et assemblées.

En vous inscrivant comme producteur forestier au Syndicat, vous recevrez automatiquement notre bulletin d'information L'arbre PLUS.

Mise en valeur de votre boisé

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) et le Programme de remboursement des taxes foncières (PRTF) appuient les propriétaires dans les différents travaux forestiers. Pour bénéficier de ces programmes, il faut posséder une superficie à vocation forestière d'au moins quatre hectares (10 acres), dotée d'un plan d'aménagement forestier (PAF).

Le PAF est l'outil qui vous aidera à bien connaître votre boisé et à planifier vos interventions. Toutefois, veuillez noter que le PAF n'est généralement pas obligatoire pour effectuer des travaux de récolte de bois.

Contactez un conseiller forestier indépendant ou un groupement forestier pour avoir plus de détails sur ces programmes, sur le coût et la réalisation de votre PAF.

Pour la liste des conseillers, écrire dans un moteur de recherche : « [Liste des firmes d'ingénieurs forestiers du territoire SPESQ](#) »

Formations

Le SPFSQ, mandataire du programme de transfert de connaissance de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) et de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM), organise une série de formations à l'intention des propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

Pour la liste des municipalités sur le territoire couvert par le SPFSQ écrivez dans un moteur de recherche : « [Liste des municipalités sur le territoire couvert par le SPFSQ](#) »

Voici des exemples de cours offerts par le SPFSQ : Introduction à la gestion active de son boisé, abattage directionnel et de précision, entretien et affûtage de la scie mécanique, administration et fiscalité forestière.

Consultez L'arbre PLUS ou écrivez dans un moteur de recherche : « [Formations SPFSQ](#) » ou téléphonez M. Olivier Côté au 819 346-8906 poste 5127.



Permis

Avant de commencer des travaux de récolte de bois, informez-vous auprès de votre municipalité sur la réglementation qui s'applique à la coupe et à la construction des chemins forestiers. Dans plusieurs municipalités, une demande de permis doit être complétée avant le début des travaux. Il peut y avoir un certain délai avant l'obtention de ce permis et l'autorisation de débiter les travaux, il est donc important de s'informer plusieurs mois à l'avance.

Mise en marché

Pâte à papier

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ) applique le règlement sur les contingents de mise en marché sur les bois de qualité pâte (feuillus-mélangés, peupliers et autres résineux). Pour les normes de qualité écrivez dans un moteur de recherche : « [Normes de qualité bois de pâte SPFSQ](#) » ou appelez M. Christian Auclair au 450 776-4593.

Le propriétaire doit remplir le formulaire *Demande de contingent* s'il veut mettre ces bois en marché et faire appel à un transporteur pour son camionnage. Écrivez dans un moteur de recherche : « [Demande de contingent et liste de transporteurs SPFSQ](#) » ou contactez M. Christian Auclair au 450 776-4593.

Si vous êtes membre d'un groupement forestier, vous devez contacter celui-ci pour faire votre demande de contingent.

Dans un camion avec auto-chargeuse, un chargement (voyage) de bois correspond à environ neuf (9) cordes de huit (8) pieds.

Sciage

Le bois de sciage n'est pas contingenté, le propriétaire peut le produire en prenant entente avec les scieries. Consultez le site Internet du SPFSQ pour les normes de façonnement :

Écrivez dans un moteur de recherche : « [Normes de qualité sciage SPFSQ](#) » ou appelez M. Christian Auclair au 450 776-4593.

Vous retrouvez également sur le site du SPFSQ et de la Fédération des producteurs forestiers du Québec la liste des acheteurs et le prix des bois.

Écrivez dans un moteur de recherche : « spbestrie.qc.ca/arbre-plus ».

Écrivez dans un moteur de recherche : « prixbois.ca ».

Dans un camion avec auto-chargeuse, un chargement (voyage) de bois correspond à environ 8 MPMP.

Travaux forestiers

- Vous désirez faire réaliser vos travaux de récolte de bois par des professionnels de la forêt?
- Vous voulez être rassurés que les règlements et les saines pratiques d'intervention soient respectées?

Faites affaire avec l'un des entrepreneurs forestiers accrédités par le SPFSQ. Ces entrepreneurs ont l'obligation, notamment, de respecter les saines pratiques d'intervention et un système de gestion forestière et environnementale stricte.

Les travaux réalisés par les entrepreneurs forestiers accrédités font l'objet d'un suivi sur le terrain, afin de s'assurer du respect des saines pratiques d'intervention. L'une des caractéristiques communes aux participants est la recherche d'une amélioration constante de leur savoir-faire.

Écrivez dans un moteur de recherche : « [Liste d'entrepreneurs forestiers accrédités SPFSQ](#) »

Il est recommandé de toujours signer une entente avec l'entrepreneur forestier avant le début des travaux.

Écrivez dans un moteur de recherche : « [Formulaire d'entente de droits de coupe SPFSQ](#) pour une version simplifiée ou [Contrat de récolte de bois FPFQ](#) » pour une version élaborée.

Un tableau des travaux de coupe et débardage est également disponible pour vous informer sur la valeur des coûts d'exploitation du bois et de vos revenus potentiels.

Écrivez dans un moteur de recherche : « [Estimé des prix de coupe et débardage](#) »

La certification forestière

Le Syndicat est, depuis 2010, le coordonateur régional du certificat de groupe pour l'aménagement forestier et la chaîne de traçabilité des bois selon la norme du FSC (FSC-C015405).



Le projet de certification forestière existe grâce à l'engagement volontaire des propriétaires forestiers et du travail réalisé par les groupements forestiers en respect du système de gestion forestière et environnementale du SPFSQ. La certification forestière a permis d'implanter un système d'amélioration continu des pratiques des gestionnaires du milieu forestier, d'assurer la protection et la productivité des écosystèmes, de rendre les travaux forestiers acceptables aux yeux de la communauté et de maintenir les conditions de mise en marché des bois produits.

Comment devient-on un propriétaire certifié ?

Un propriétaire forestier qui veut adhérer au certificat de groupe du SPFSQ peut communiquer avec son groupement ou le responsable de la certification du SPFSQ pour indiquer son intention en remplissant une demande d'adhésion.

Quels sont les avantages ?

Outre le maintien de l'accès aux marchés, une meilleure application des saines pratiques forestières et de participer au processus d'amélioration continue, différents avantages sont offerts aux propriétaires certifiés :

- Une prime supplémentaire est versée pour le bois à pâte livré chez Domtar ainsi que pour le bois de sciage feuillu livré chez JM Champeau.
- Un crédit par le biais du programme de remboursement des taxes foncières, pour l'obtention ou le maintien d'une certification forestière à l'intérieur d'un programme collectif reconnu.

Pour plus de détails sur la certification forestière, écrivez dans un moteur de recherche : « [SPFSQ certification forestière](#) » ou appelez M. Olivier Côté au 819 346-8906 poste 5127.



Visite terrain

Les producteurs qui désirent obtenir une visite terrain pour le service de mise en marché des bois, des normes de façonnement, une vérification de mesurage avant livraison ou encore avoir une formation personnalisée de base sur le mesurage des bois, peuvent en tout temps communiquer avec le technicien forestier du SPFSQ au 450 776-4593 ou par courriel à caclair@upa.qc.ca. Ce service est gratuit.



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec



4300, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6



Tél.: 819 346-8906
Télec.: 819 346-8909



Courriel: spfsq@upa.qc.ca